

Le droit de vote, histoire mouvementée d'un geste simple

Une exposition, « Les exclu(e)s du suffrage universel », retrace plus de 200 ans de vie électorale au Musée de l'histoire vivante à Montreuil

Une petite enveloppe bleue, des bulletins imprimés, un rideau et puis, tombant dans une urne transparente, une voix qui s'exprime, choisit, élimine ou conteste. Un geste simple, un droit évident qui ne l'a pas toujours été. Entre élections présidentielle et législatives, l'exposition sur « Les exclu(e)s du suffrage universel » organisée par le Musée de l'histoire vivante à Montreuil (Seine-Saint-Denis) est là pour le rappeler.

Après une première tentative avortée en 1793, « le suffrage universel et direct » n'est proclamé qu'en 1848 et pour l'élection du président de la République. La France est alors le premier pays du monde à l'instituer, mais l'universalité est réservée aux hommes. En sont aussi exclus les militaires et le clergé et, parmi les colonisés, les algériens. Brutalement, le corps électoral, jusque-là restreint par le suffrage censitaire, passe de 246 000 à plus de 9 millions d'électeurs, dont bon nombre d'analphabètes. Un article du *Journal des ouvriers* du 22 mars 1848 signale que le Club Lamartine propose le soir des cours « d'éducation politique » destinés à venir « en aide au développement de l'intelligence ».

Ledru-Rollin, Louis Napoléon Bonaparte et Cavaignac se disputent les suffrages à coups de slogans vengeurs. La publicité comparative électorale envahit les murs. « Ne votez pas pour Louis Napoléon Bonaparte, c'est la guerre, les luttes, l'anarchie, la conscription, les alliés. Cavaignac, c'est l'ordre, la sécurité, le repos, la paix, le retour de la confiance. Votez pour Cavaignac ! », proclame une affiche. Louis Napoléon Bonaparte recueille 5 534 520 suffrages. Au lendemain, une proclamation solennelle signée du préfet se félicite de cette première élection et du « calme et de la gravité » qui l'ont entou-

rée. « Avant le scrutin, prévient-elle, le devoir de tout citoyen était de faire prévaloir le candidat dont il espérait le plus grand bien pour la patrie. Après le scrutin, un devoir non moins grave lui est imposé. Il doit s'incliner devant le jugement de la majorité, étouffer le souvenir de ses prédilections et se rallier franchement à l'élu de la nation. »

En 1852 Louis Napoléon Bonaparte se fait sacrer empereur des Français. Le suffrage universel mettra vingt ans à s'en remettre.

Ce droit, rétabli en 1871, en entraîne aussitôt un autre, celui de ne pas s'en servir. La figure de l'abstentionniste apparaît pour la première fois sous la plume du journaliste anarchiste Octave Mirbeau, qui, dans *Le Figaro* du 14 juillet 1889, recommande à l'électeur de partir « tranquillement pêcher à la ligne » plutôt que d'aller exercer un droit illusoire. L'image de l'abstentionniste pêcheur à la ligne perdra au fil du temps son contenu subversif, au grand dam des libéraux, mais restera francophone. Des abstentionnistes italiens on dit qu'ils sont allés « à la mer » et des norvégiens qu'ils « votent pour leur canapé ».

A cette protestation passive, s'ajoutent les mille et une manières inventées le jour du vote par l'électeur pour manifester son mécontentement. Les archives de chaque département abritent ainsi des milliers de bulletins vierges, déchirés ou annotés, feuilles de papier toilette ou articles de journal glissés dans les enveloppes. Classés de manière indifférenciée dans la catégorie « blancs ou nuls », ils représentent de 1 % à 3 % des bulletins de vote. Comme le souligne le chercheur Fabien Leroux, qui a rédigé un mémoire sur le sujet, ces bulletins « qui n'entrent pas dans la catégorie des votes exprimés sont paradoxalement bien bavards sur les rapports que l'électeur entretient avec l'acte de vote. Ce geste électoral fait émerger la figure d'un électeur complexe, loin de celle du citoyen abstrait exigé par le rituel démocratique ».

Sous la III^e République, le droit d'exercer son vote s'est entouré de multiples précautions. En 1902, est votée la première loi sur la répression des fraudes en matiè-

re électorale. En 1913, un pas décisif est franchi pour le respect du secret du vote, avec l'introduction de l'isoloir, de l'enveloppe et l'obligation faite au votant d'introduire lui-même son bulletin dans l'urne. La première loi réglementant les panneaux d'affichage électoraux date de 1914, tout comme celle réprimant la corruption électorale. En 1919, la « propagande » électorale est à son tour réglementée.

Il faudra attendre 1944 pour que l'universalité s'élargisse aux femmes et leur accorde ce « droit de monter à la tribune comme à l'échafaud » que réclamait Olympe de Gouges, cent cinquante ans plus tôt.

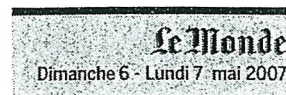
Un an plus tard, une ordonnance met fin au silence de la « grande muette » en permettant aux militaires de devenir électeurs et éligibles. Plus tardive encore sera la reconnaissance d'une citoyenneté de plein droit aux indigènes des colonies françaises, instituée par la loi Defferre de 1956.

L'affiche date de 1968. On y voit un pavé de Paris, surmonté du slogan : « Ton droit de vote ». Celui-ci ne s'exerce encore qu'à 21 ans. Six ans plus tard, le tout nouveau président élu, Valéry Giscard d'Estaing, proposera l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans.

Et depuis ? Le code électoral s'est enrichi de quatre lois. 1988, 1990, 1993 et 1995. Qu'elles veillent à renforcer la transparence financière des partis, à contrôler le patrimoine des élus, à assurer le financement des partis et des campagnes électorales, elles parlent toutes de cette autre atteinte au suffrage universel qu'est la corruption politique. ■

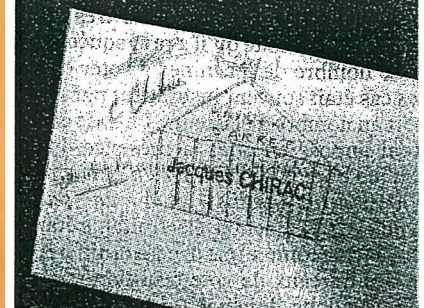
PASCALE ROBERT-DIARD

« Les exclu(e)s du suffrage universel. 1789-2007 ». Jusqu'au 7 novembre 2007. Musée de l'histoire vivante. 93100 Montreuil. 01-48-70-61-62. museehistoirevivante.com



Oct. MIRBEAU (1848-1917) -
Sous-préfet

N'oublions pas l'exception française, la vraie valable : depuis 1789, PAS UN SEUL changement d'Institutions qui ne soit dû à la Révolution, un Coup d'État, ou la Guerre. (Sans oublier la Commune et l'État Français).



Des documents
exposés au Musée
de l'histoire vivante
à Montreuil.

(1) Ouf! Pas besoin
de le flouter...

06. 05. 2007

1793. Le prétendu “avortement” ! La Constitution de l'An III est présentée par la Convention le 24.06.93. Elle est acceptée « **par toutes les Assemblées Primaires** » le 10.08.93. Le 10.10.93, la Convention proclame « le Gouvernement Révolutionnaire jusqu'à la Paix. La mise en activité de la Constitution est ajournée jusqu'à cette époque ». De plus, de nombreux **Plébiscites révolutionnaires** auront lieu sous Bonaparte, de 1799 à 1805.

1848. Le suffrage universel « et direct » dont on nous parle est le premier **Référendum contre-révolutionnaire**, du 10 Déc. 1848, issu du massacre et des déportations de Juin 48 ! Louis-Napoléon se

pose en « Restaurateur du Suffrage Universel », sous-entendu des Plébiscites de Bonaparte ! Et de plus, nous sommes **sous l'« état de Siège »** (loi du 10 Août 1849) ! Il y a 9 millions d'électeurs, et 7.536.000 suffrages exprimés (84 %). Mais il y eut SIX candidats contre-révolutionnaires, TOUS donc « Instaurateurs » du suffrage universel barbare. Voici leurs noms et le % de voix :

- Louis-Napoléon (75 %) ; Cavaignac (19 %) ; Ledru-Rollin (ancêtre du parti Radical, 5 %). Auguste COMTE est pour Badinguet...

- puis les petits chacals : Raspail (0,5 %) ; Lamartine (0,25 %) ; Changarnier (0,05 %). PROUDHON est pour Raspail.

Si le LIBRE-PENSEUR Ledru n'a que 5 %, c'est qu'il fait double-emploi avec le boucher Cavaignac. Si le CLÉRICAL Lamartine ne fait que 0,25 %, c'est qu'il fait double-emploi avec Louis-Napoléon.

1852. L'Empire fit que le suffrage universel eut “20 ans à s'en remettre” ?! On eut plein d'élections, et pas seulement des Référendums ! Sans compter les “cinq” Républicains Assermentés élus en 1857 à Paris (Favre, Picard, Ollivier, Hémon, Darimon) ; en 1864 le droit de Grève et le Parti de Gauche (Ferry, Gambetta, Carnot, Garnier-Pagès) ; en 1867 le droit d'“interpellation” des députés ; et en 1870 “l'Empire Libéral” (Émile Ollivier rallié au régime et 1^{er} Ministre).

1871. Le suffrage universel “rétabli” ?! C'est les élections du 8.02.71, **sous occupation Prussienne**, à Bordeaux. On y a une majorité monarchiste-bonapartiste, un centre orléaniste (Thiers), et une gauche “républicaine” de sang (Gambetta). **La Ligue “Versaillaise”** est constituée, sûre du renfort de Bismarck, 5 semaines avant la Commune de Paris (18.03.71.).

Joli réenfantement de l'État De Droit !